

 <p>N°16692</p>	<p>Liste des délibérations</p> <p>Conseil Communautaire du 29 juin 2023</p>
<p>Le 29 juin 2023 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Huguette PANOZZO - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - MACAU : Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON - MARGAUX-CANTENAC : Allan SICHEL, Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : Jean-Claude GOFFRE</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Monique DIGEON pouvoir à Huguette PANOZZO, Laurent CADUSSEAU, Franck SIMONNET pouvoir à Christine CORNET, Josette JEGOU pouvoir à Annie BEZAC, Martine VALLIER pouvoir à Philippe DUCAMP, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jessica DUNIAUD, Sophie MARTIN pouvoir à Chantal PERNEGRE, Karine PALIN pouvoir à Jean-Claude GOFFRE</p>
<p>Secrétaire de séance : Huguette PANOZZO</p>	<p>Conseillers en exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : 29</p>

Délibérations examinées le 29 juin 2023

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

- 1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 mars 2023 – Approbation [Adoption à l'unanimité]
- 2 - Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales – Décision [Adoption à l'unanimité]
- 3 - Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc – Arrêt de la liste des représentants [Adoption à l'unanimité]
- 4 - Octroi d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de diverses entreprises de commerce ambulancier - Décision [Adoption à l'unanimité]
La commune de Lamarque organise des marchés nocturnes sur le site du Port durant la saison estivale. La présente délibération autorise les commerçants identifiés à occuper le site.

Développement économique

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

- 5 - Terrain à vocation économique - ZA Aygue Nègre - Cession d'un lot à M. BAGUET dirigeant de COMMODE INTERNATIONAL ou à toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer - Décision [Adoption à l'unanimité]
Pour faire suite aux perspectives de développement de l'entreprise Commodore International spécialisée dans la conception et la fabrication d'autoclaves pour les industries pharmaceutiques et les laboratoires, actuellement située à Blanquefort, la CdC a été saisie d'une demande d'acquisition d'un terrain sur la ZA de l'Aygue Nègre sur Ludon-Médoc.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Frédéric AURIER

- 6 - Principe de conventionnement CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde - Approbation [Adoption à l'unanimité]
La fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et l'évolution en parallèle des modalités de conventionnement de la CNAF avec les collectivités territoriales par la mise en place des Conventions Territoriales Globales incite à redéfinir un projet politique social et familial de territoire à l'échelle de la CdC. Cette démarche pourra être lancée sous forme de méthodologie de projet en menant des travaux de consultation, de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le lancement de cette démarche et le principe de conventionnement CTG est approuvé.
- 7 - Tarifs des activités extrascolaires et périscolaires – Modification - Décision [Adoption avec 28 voix pour et 1 abstention]
Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires sont augmentés à compter du 1er septembre 2023.

Tourisme

Rapporteur : Dominique FEDIEU

8 - Taxe de séjour - Tarifs et taux applicables à compter du 1er janvier 2024 - Approbation [Adoption avec 28 voix pour et 1 abstention]

La présente délibération définit les nouveaux tarifs de la taxe de séjour applicables sur le territoire communautaire. Ces nouveaux tarifs tiennent notamment compte de la nouvelle taxe additionnelle pour le financement du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest.

Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

9 - Adhésion à un groupement de commandes ayant pour objet la passation et l'exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une structure de gouvernance partagée d'équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels - Décision [Adoption à l'unanimité]

Le coût du traitement des déchets résiduels a commencé à subir en Gironde une forte augmentation qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Pour fonder la réflexion dans la recherche d'une autonomie de traitement collective, une première étude d'opportunité a été menée en groupement de commande avec 13 EPCI et syndicats intercommunaux à compétences déchets de Gironde. Pour poursuivre ce processus d'élaboration et structuration, il est nécessaire de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une structure de gouvernance partagée d'équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels.

10 - Nouvelle convention d'adhésion avec ECO TLC-REFASHION dans le cadre de la collecte des textiles – Décision [Adoption à l'unanimité]

L'éco-organisme ECOTLC, nommé commercialement REFASHION, a été ré-agréé par le ministère de la transition écologique le 23 décembre 2022 pour la période 2023-2028 avec une nouvelle convention type relative à la collecte des textiles usagés. La signature d'une nouvelle convention est nécessaire pour continuer à percevoir les soutiens financiers.

Eau/Assainissement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

11 - Convention avec l'ASL Garil-Sénéjac pour établissement en terrain privé d'ouvrages d'assainissement collectif - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Suite aux travaux de desserte en assainissement collectif réalisés en 2020 dans le lotissement Garil-Sénéjac au Pian Médoc, il est nécessaire d'acter l'établissement sur un espace vert privé d'un poste de relevage, de canalisations et d'équipements annexes par le biais d'une convention avec l'ASL Garil-Sénéjac. Cette convention est approuvée selon le projet joint à la délibération.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

12 - Adoption de la nouvelle norme comptable M57 au 1er janvier 2024 pour le budget principal et ses budgets annexes administratifs - Décision [Adoption à l'unanimité]

La nouvelle norme comptable M57, en vigueur à compter du 01/01/2024, est adoptée pour le budget principal et ses budgets annexes administratifs.

13 - Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables suite à défaillance d'entreprises sur le budget principal - Exercice 2023 [Adoption à l'unanimité]

Monsieur le Trésorier a communiqué une liste des admissions en non-valeur antérieures sur diverses entreprises pour insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire sur le budget principal. Il convient de se prononcer sur les montants à approuver.

14 - Budget annexe Eau potable 2023 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

15 - Budget annexe Eau Potable 2023 – Modification de l'Autorisation de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La présente délibération corrige les montants totaux des AP votés dans le cadre du budget primitif 2023, sans impact financier.

16 - Budget Assainissement collectif 2023 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

17 - Budget annexe Assainissement collectif 2023 – Modification des Autorisations de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La présente délibération corrige les montants totaux des AP votés dans le cadre du budget primitif 2023, sans impact financier.

18 - Tableau des effectifs - Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre des mouvements de personnel et des recrutements en cours liés aux besoins des services, le tableau des effectifs est modifié à compter du 1er juillet 2023.

19 - Recours à un contrat d'apprentissage - Décision [Adoption à l'unanimité]

Il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.